



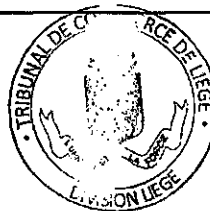
VOLET B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



18037134



14 FEV. 2018

Greffe

N° d'entreprise : 0428.526.402

Dénomination

(en entier) : **PHARMACIE LAURENT DU PLATEAU**

(en abrégé) :

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : Rue de la Station 12, 4430 Ans

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Modification des Statuts

Suivant un acte passé devant le notaire soussigné Herbert Houben à Genk le 28 décembre 2017 dont cet extrait est rédigé avant la formalité d'enregistrement, conformément l'article 3.12.3.0.5:

PREMIER RESOLUTION – LA RÉDUCTION DU CAPITAL

L'assemblée décide:

La réduction du capital social à concurrence de € 202.500,00 pour le porter d'un montant de € 264.473,38 à € 61.973,38 par prélèvement sur le capital fascicle libéré qui a été formé par l'augmentation du capital conformément l'article 537 du Code des impôts sur les revenus du 18 décembre 2013 et ceci par le remboursement aux actionnaires en proportion de leurs propriétés des actions.

DEUXIEME RESOLUTION – CONSTATATION DE LA RÉDUCTION DU CAPITAL

L'assemblée générale extraordinaire constate et requiert le notaire soussigné d'acter que par suite des résolutions, apport et intervention qui précèdent le capital de la société est effectivement porté à la somme de € 61.973,38 et est représenté par 8.752 actions sans désignation de valeur nominale, conférant les mêmes droits et avantages, représentant chacune une fraction identique du capital.

Explication du notaire instrumentant

Les actionnaires déclarent en notifiant le notaire soussigné du contenu de l'article 317 du Code des sociétés.

TROISIEME RESOLUTION – MODIFICATION DES STATUTS

Compte tenu de l'adoption des propositions dont question au titre A ci-dessus, l'assemblée décide de modifier les statuts comme suit, à savoir:

Article 5 : remplacement du texte de cet article, par le texte suivant:

« ARTICLE 5 - Capital

Le capital social est fixé à la somme de € 61.973,38.

Il est divisé en 8.752 parts sociales sans mention de valeur nominale, représentant chacune 1/8752ème) de l'avoir social, entièrement libérées. »

QUATRIEME RESOLUTION – POUVOIRS D'EXÉCUTION

L'assemblée confère aux gérants tous pouvoirs d'exécution des résolutions qui précèdent ; au notaire instrumentant afin de procéder à la coordination des statuts de la présente société afin de tenir compte de la modification décidée comme acté ci-avant; et pour autant que de besoin à tout employé et collaborateur de la société civile constituée sous la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée "Accountantskantoor Reynders & Co", TVA BE 0467.073.608, ayant son siège social à 3800 Sint-Truiden, Industriezone Schurhovenveld 3149, chacun avec pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution, tous pouvoirs aux fins d'accomplir toutes démarches administratives qui seraient nécessaires en exécution des décisions prises au cours de la présente assemblée générale extraordinaires des actionnaires.

Pour extrait analytique,

Déposés en même temps: expédition d'acte, statuts coordonnés.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/02/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature